



Régate internationale Optimist CORK 2019

August 8-11, 2019
CORK/Sail Kingston
Port olympique de Portsmouth
Kingston, Ontario, Canada

Avis de course

La notation '[DP]' dans une règle du Avis de course veut dire que la pénalité pour un violation de cette règle peut, à la discrétion du comité de réclamation, être moins que la disqualification (RCV 64.1).

1 RÈGLES

- 1.1 La régates sera régie par les règles définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 La prescription nationale suivante peut nécessiter une préparation avancée.
RCV 46 – Personne en charge- Voile Canada prescrit que le responsable désigné, s'il reside au Canada, doit être membre d'un club affilié à Voile Canada.
- 1.3 L'annexe P « Procédures spéciales pour la règle 42 » s'appliquera. L'annexe P peut être modifié.
- 1.4 La règle de course RCV 61.1(a) sera changé comme suit :
Un bateau ayant l'intention de réclamer doit informer le Comité de course à la ligne d'arrivée immédiatement après finir.
- 1.5 Le préambule à RCV Partie 4 et RCV 40 sont changés pour exiger des vêtements de flottaison individuels pour être porté à tout moment, sauf lors du changement de vêtements.
- 1.6 S'il y a un conflit entre langues, le texte en anglais aura la priorité.
- 1.7 Les instructions de voile consistera des instructions dans RCV Annexe S, et les instructions de voile supplémentaires qui seront sur le tableau d'affichage situé à Port olympique de Portsmouth.
- 1.8 Les règles CODA gouvernant l'éligibilité, les courses et d'autres aspects de la course peut être trouvé ici : <http://www.optican.org/class-info>.

2 ANNONCES

- 2.1 Les bateaux peuvent être requis pour afficher les annonces choisi et fourni par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, World Sailing Réglementation 20.9.2 applique. [DP]

3 ÉLIGIBILITÉ ET ENTRÉE

- 3.1 La régates est ouvert aux bateaux de la classe Optimist qui ont satisfait toutes les exigences de mesure. Les concurrents doivent avoir satisfait aux exigences d'adhésion de la classe, complétée l'inscription et avoir payé tous les frais d'inscription avant de commencer la compétition officielle. (Tous les marins canadiens doivent être des membres actuels de CODA en règle.
- 3.2 Les bateaux éligible peuvent entrés en ligne à www.cork.org et payé le frais requis (VISA, MC, carte Debit, mandat postal ou chèque de banques sont acceptés), à la bureau de CORK/Sail Kingston avant ou le 8 août, 2019.
- 3.3 Chaque participant doit soumettre un PARENT/GUARDIAN DECLARATION complété avant de la course. La déclaration est attachée au-dessous et peut être trouvé [ici](#).
- 3.4 Les marins qui participent dans les évènements CODA doivent concourir soit dans la flotte Championnat ou la flotte Verte pour les marins novice. Dans la flotte Championnat, la notation sera répartie dans les catégories suivantes : <http://www.optican.org/class-info> :

CORK/Sail Kingston
Portsmouth Olympic Harbour, 53 Yonge St. Kingston, ON, K7M 6G4
Phone: (613) 545-1322 Email: sail@cork.org

- La flotte rouge (pour les marins qui ont atteint l'âge de 13 par le premier jour de course à l'évènement et les marins qui ne sont pas plus âgée que 15 ans au 31 de décembre de l'année de l'évènement)
- La flotte bleu (pour les marins qui ont atteint l'âge de 11 par le premier jour de course à l'évènement et les marins qui sont moyens que 13 ans au premier jour de l'évènement)
- La flotte blanche (pour les marins qui n'ont pas atteint l'âge de 11 ans avant le premier jour de course à l'évènement)

La flotte rouge, bleu et blanche sera marqué comme un groupe.

La flotte verte-l'eligibilité pour la flotte verte classe Optimist est selon les directives de CODA. Ils sont à <http://www.optican.org/green-fleet-guidelines> avec matériel pertinent supplémentaire à <http://www.optican.org/class-info>

4 CETTE SECTION DÉLIBÉRÉMENT VIDE

5 FRAIS (VISA, MC, carte Debit, mandat postal ou chèque de banques sont acceptés)

5.1 Le frais d'inscription couvre les courses, un souvenir de régates et des collations après la course.

5.2 Les frais requis sont les suivants :

Date	Frais
Formulaire d'inscription rempli et frais d'inscription reçus avant ou le 15 juillet, 2019	CAD \$215.00 + 13% HST
Après le 15 juillet, 2019	CAD \$269.00 + 13% HST

5.3 Les registrations en ligne et en personne sera fermés à 6 pm jeudi, le 8 août. Tous les concurrents pré-enregistrés doivent s'enregistrer au bureau d'inscription de CORK avant l'inscription ferme. Les enregistrements tardifs sont par permission de l'autorité organisatrice.

6 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Pour les flottes Optimist rouge, bleu et blanche, la régates peut consister d'une série qualificative et une série finale. La décision sera faite à la fin d'inscription le jeudi, 8 août.

7 HORAIRE

7.1

Date	Temps	Évènement
jeudi, le 8 août	Toute la journée	Lieu ouvert pour les concurrents. Une arrivée tôt doit être coordonnée avec l'autorité organisatrice et peut être soumis à un tarif quotidien.
	1200-1800	L'inscription et l'enregistrement des concurrents et des entraîneurs à Portsmouth (la bureau de CORK)
vendredi, le 9 août	0900	Réunion des entraîneurs
	1000	Ouverture de la régates Optimist CORK 2019 et la réunion d'information des participants
	1030	Le briefing pour la régates de la flotte verte
	1200	Signal d'avertissement pour la première course

		– tous les flottes, les autres courses suivront après
	Après la course	Debrief et collations
samedi, le 10 août	0900	Réunion des entraîneurs
	1100	Signal d'avertissement pour la prochaine course - les autres courses suivront après
	Après la course	Debrief et collations
dimanche, le 11 août	0900	Réunion des entraîneurs
	1100	Signal d'avertissement pour la prochaine course - les autres courses suivront après
	Après la course	Collations et prix

7.2 Nombre de courses:

Classe/Flotte	Nombre	Courses par jour
Optimist – rouge, bleu, blanche	9 - 12	3 ou 4
Optimist – vert	TBD	TBD

7.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement sera émis après 1600.

8 MESURE

Les contrôles de mesure peuvent être effectués.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à l'enregistrement et affichées à www.cork.org

10 LIEU

10.1 Les courses seront dans le lac Ontario au sud du port olympique Portsmouth.

11 LES COURSES

Les courses à naviguer seront trapézoïdales standard pour les flottes rouge, blanche et bleu et windward/leeward pour la flotte verte.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

RCV P2.3 ne s'appliquera pas et RCV P2.2 est changé pour qu'il s'applique à n'importe quelle pénalité après la première.

13 MARQUER

13.1 Une course doit être complétée pour constituer une série.

13.2 a) Quand 4 ou moins courses ont été complétées; le score de la série d'un bateau sera le total de ses scores de course.

b) Quand 5 ou plusieurs courses ont été complétées; le score de la série d'un bateau sera le total de ses scores de course, excluant son pire score.

13.3 Les résultats seront postés sur le tableau d'affichage et les copies seront disponibles dès que possible.

13.4 La flotte verte ne sera pas marquée, mais les résultats des courses seront affichés.

14 PERSONNEL DE SOUTIEN ET BATEAUX DE SOUTIEN

14.1 Les entraîneurs et les bateaux de soutien doivent enregistrer en personne et listent les flottes et les concurrents qu'ils entraînent/soutiennent dans la section Notes/Commentaires. Un drapeau numéroté sera émis à l'enregistrement et doit être affiché. Les entraîneurs sont invités pour participer dans les

collations après course. Il n'y a pas un frais pour les entraîneurs, mais un 20\$ dépôt pour le drapeau est requis. Les entraîneurs et les partisans sont tenus de surveiller le CORK course canal sur leurs radios VHF and doivent être disponibles pour assister avec la sécurité à la demande. Les entraîneurs devraient attendre la réunion des entraîneurs chaque matin. Les instructions de course peut donner plusieurs exigences pour les entraîneurs sur l'eau.

- 14.2 Les règles de course régissant tout le personnel de soutien (y compris les entraîneurs, les parents et d'autres personnes qui soutiennent les concurrents) sont devenus efficaces le 1^{er} janvier, 2018. Les concurrents et le personnel de soutien sont conseillés de réviser les nouvelles règles à « 2017-2020 RRS Changes and Corrections ». <http://www.sailing.org/documents/racingrules/index.php>

15 ACCOSTER

Les bateaux doivent être gardés dans leurs propres endroits/places pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux. [DP]

16 CETTE SECTION DÉLIBÉRÉMENT VIDE

17 CETTE SECTION DÉLIBÉRÉMENT VIDE

18 CETTE SECTION DÉLIBÉRÉMENT VIDE

19 LES PRIX

Les prix seront donnés comme suivants : top 3 global et top 3 femmes, avec les prix additionnels pour chaque flotte (s'il y a 1-3 marins - un prix, s'il y a 4-5 marins – deux prix, s'il y a 6-10 marins – trois prix, s'il y a 11-20 marins – quatre prix, s'il y a 21 ou plus marins – cinq prix). Le meilleur canadien recevra le prix Valerie Bergeron. Tous les participants dans la flotte verte recevront le même prix pour la participation. La flotte verte ne sera pas marquée, mais les résultats course par course seront affichés. Les prix additionnels peuvent être récompensé.

20 AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

En s'inscrivant à la régata, les concurrents accordent un droit absolu et autorisent toute publication de photographies et vidéos prises sur eux-mêmes ou du bateau sur lequel ils naviguent pendant l'évènement pour être publié sur n'importe quel média, à des fins éditoriales ou publicitaires, ou à utiliser dans les informations de presses sans compensation.

21 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'article 4 des Règles de course à la voile prévoit que « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En raison de sa nature, la voile est un sport qui est pratiqué dans des contextes imprévisibles et elle implique donc intrinsèquement des risques. En prenant part à l'évènement, chaque concurrent accepte et reconnaît ce qui suit :

- a) Il est conscient des risques inhérents associés à ce sport et il accepte la responsabilité liée à son exposition et à l'exposition de son équipage et de son bateau à ces risques inhérents dans le cadre de l'évènement.
- b) Il est responsable de sa sécurité et de la sécurité de son équipage, de son bateau et de sa propriété, qu'il soit sur l'eau ou à terre.
- c) Il accepte la responsabilité pour toute blessure, tout dommage ou toute perte dans la mesure où une telle situation a été causée par ses propres actions ou omissions.
- d) Son bateau est en bon état et équipé pour naviguer dans le cadre de l'évènement et il est apte à y participer.
- e) Le fait que l'organisateur de l'évènement fournisse une équipe de gestion des courses, des bateaux de patrouille et d'autres officiels et bénévoles ne le dégage pas de ses propres responsabilités.
- f) La surveillance assurée par les bateaux de patrouille est limitée à l'aide qui peut être, particulièrement lors de conditions météorologiques extrêmes, assurée dans les circonstances.

22 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout autre renseignement sur la façon de se rendre à CORK, la location de bateaux, les services d'équipement et les loisirs dans la région, consulter www.cork.org ou contacter le secrétariat de CORK par courriel (sail@cork.org) ou par téléphone (+1 613 545 1322).

Des bateaux nolisés peuvent être disponibles - <http://www.cork.org/charter-boats/>

Prescriptions de Voile Canada :

http://www.sailing.ca/files/RRS_2017_2020_Sail_Canada_Prescription_Final_EN.pdf



Ce formulaire est requis pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le père, la mère, le tuteur ou toute personne agissant en son nom (*in loco parentis*).

DÉCLARATION PARENTALE (père, mère, tuteur, personne agissant *in loco parentis* pour les participants aux épreuves de CORK)

CORK/Sail Kingston

Portsmouth Olympic Harbour, 53 Yonge St. Kingston, ON, K7M 6G4

Phone: (613) 545-1322 Email: sail@cork.org

Évènement: _____

Nom du concurrent: _____

Classe: _____ Numéro de voile: _____

Déclaration du père, de la mère, du tuteur ou de la personne agissant en son nom (*in loco parentis*):

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que j'ai mandaté par celui-ci pour agir en son nom auprès du concurrent mineur ci-dessus. J'accepte la Décharge de responsabilité ci-dessous qui exclut le droit dudit concurrent mineur de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ledit concurrent mineur est compétent pour participer à la régata. Je consens à ce qu'il se soumette aux procédures de dépistage de drogues et, si on lui demande, à ce qu'il fournisse un échantillon d'urine sous observation et pour analyse pour un laboratoire accrédité.

Pendant la régata (cocher une case):

Je serai responsable de ce concurrent tout au long la régata, et pendant qu'il sera sur l'eau, je serai disponible sur le site de la régata.

La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir *in loco parentis* sera responsable du concurrent tout au long la régata, et pendant que le concurrent sera sur l'eau, sera disponible sur le site de la régata.

Décharge de responsabilité:

L'article 4 des Règles de course à la voile prévoit que « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En raison de sa nature, la voile est un sport qui est pratiqué dans des contextes imprévisibles et elle implique donc intrinsèquement des risques. En prenant part à l'évènement, chaque concurrent accepte et reconnaît ce qui suit :

- a) Il est conscient des risques inhérents associés à ce sport et il accepte la responsabilité liée à son exposition et à l'exposition de son équipage et de son bateau à ces risques inhérents dans le cadre de l'évènement.
- b) Il est responsable de sa sécurité et de la sécurité de son équipage, de son bateau et de sa propriété, qu'il soit sur l'eau ou à terre.
- c) Il accepte la responsabilité pour toute blessure, tout dommage ou toute perte dans la mesure où une telle situation a été causée par ses propres actions ou omissions.
- d) Son bateau est en bon état et équipé pour naviguer dans le cadre de l'évènement et il est apte à y participer.
- e) Le fait que l'organisateur de l'évènement fournisse une équipe de gestion des courses, des bateaux de patrouille et d'autres officiels et bénévoles ne le dégage pas de ses propres responsabilités.
- f) La surveillance assurée par les bateaux de patrouille est limitée à l'aide qui peut être, particulièrement lors de conditions météorologiques extrêmes, assurée dans les circonstances.

Nom de père, mère ou tuteur: _____

Adresse: _____ téléphone/cellulaire: _____

Personne agissant *in loco parentis*: _____ téléphone/cellulaire: _____

Signature: _____